Tribunal criminel de Rumine

Procès du Logement

Samedi 7 novembre 2026

QUESTIONS AU JURY

Les jurés sont priés de répondre aux questions suivantes :

1. Le Logement a-t-il abandonné sa fonction originelle protectrice au profit d'une logique purement mercantile, se rendant ainsi coupable d'extorsion et de chantage par métier ?

2. Le Logement a-t-il exploité systématiquement la situation de faiblesse des locataires pour leur imposer des loyers excessifs se rendant ainsi coupable de contrainte et d'usure par métier ?

3. Le Logement a-t-il porté atteinte à la santé des locataires, en raison des défauts présents chez lui (par ex. moisissures, humidité excessive, températures trop élevées), se rendant ainsi coupable de :

    a. Lésions corporelles simples

    ou

    b. Lésions corporelles simples par négligence

4. En cas de condamnation, adhérez-vous aux sanctions proposées par le Ministère public ?

5. Faut-il suspendre la présente cause et renvoyer le dossier au Ministère public pour complément d'instruction et jonction de la présente cause avec les dossiers actuellement en cours d'instruction contre la Construction et la Réglementation pour mieux déterminer les responsabilités pénales de chacun, ce qui a pour signification que les décisions prises sous les points 1 à 4 seront purement et simplement annulées ?